

2011_B180

**OBJET : Développement économique et emploi - ZAE - Zone communale -
Réhabilitation du pôle d'activités des Jalassières - Commune d'Eguilles - Bassin de
rétention des Valladets - Opération B1 - Bilan de clôture et quitus donné au mandataire**

Le 19 mai 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 mai 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MORBELLI Pascale - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(e)s :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

DGA Environnement et Infrastructures
Direction des Infrastructures et de l'Aménagement
Service Travaux des Infrastructures Communautaires
DIRIA_Quitus SEMEPA_Bassin des Valladets_Eguilles_B1

BUREAU DU 19 MAI 2011

Rapporteur : Monsieur Roger PELLENC

**Objet : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZAE - Zone Communale -
Réhabilitation du pôle d'activités des Jalassières - Commune
d'Eguilles - Bassin de rétention des Valladets - Opération B1 -
Bilan de clôture et quitus donné au mandataire.**

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la réhabilitation du pôle d'activités des Jalassières à Eguilles, la SEMEPA avait obtenu le marché de délégation de maîtrise d'ouvrage publique pour la réalisation du bassin de rétention des Valladets. De multiples difficultés foncières et le retard dans l'instruction du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau n'ont pas permis de réaliser les travaux selon le calendrier prévisionnel et les surcoûts induits ont gelé la mise en œuvre des travaux. La CPA a donc demandé à la SEMEPA d'arrêter sa mission. Il s'agit aujourd'hui de donner quitus à la SEMEPA sur l'opération.

Exposé des motifs :

Conformément aux prescriptions du Schéma Directeur d'Aménagement Pluvial réalisé sur le pôle d'activités des Jalassières à Eguilles, la réalisation d'un bassin de rétention avait été validée par le Conseil de Communauté des 6 février 2004 et 14 décembre 2007. La SEMEPA devait assurer la préparation et le suivi des travaux selon marché n° 3C 06 M06.

L'estimation initiale des travaux qui date de 2004, s'élevait à 500 000 € HT. Le marché de MOD attribué à la SEMEPA et celui de maîtrise d'œuvre étaient basés sur cette première estimation des travaux.

A la suite de multiples difficultés foncières et du retard dans l'instruction du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, les travaux n'ont pas pu être réalisés conformément au calendrier prévisionnel. De plus, s'ajoutant à l'actualisation des prix, le contexte de réalisation du bassin ayant fortement évolué, la nouvelle estimation des travaux s'élève désormais à 900 000 € HT.

Compte tenu du montant initial du projet, il n'est pas possible d'établir des avenants à la hauteur de l'actualisation du chiffrage, à savoir le double de l'estimation d'origine. Par délibération 2009-B338 en date du 19 septembre 2009, le bureau communautaire a donc validé l'interruption des marchés de délégation de maîtrise d'ouvrage à la SEMEPA ainsi que le marché de maîtrise d'œuvre.

La SEMEPA sollicite aujourd'hui la délivrance du quitus correspondant aux études effectuées et à la production d'un document de consultation des entreprises. La SEMEPA nous a transmis le bilan de cette opération, dont le décompte définitif est le suivant :

Montant de l'enveloppe financière prévue au marché TTC	701 923,00 €
Montant rémunération SEMEPA versée	10 213,84 €
<u>Recettes SEMEPA :</u>	
Avance de la CPA TTC :	332 222,00 €
Produits financiers TTC :	35 126,88 €
Total SEMEPA TTC :	367 348,88 €
<u>Dépenses SEMEPA :</u>	
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	20 982,74 €
<i>Frais Divers</i>	38 396,47 €
Total SEMEPA TTC :	59 379,21 €
Solde disponible SEMEPA TTC :	307 969,67 €

En conclusion, l'analyse de ce décompte fait apparaître un solde créditeur de 307 969,67 € TTC, lequel doit être reversé à la Communauté du Pays d'Aix.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique ;

VU la délibération n°2009 A143 du Conseil Communautaire du 29/07/09 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

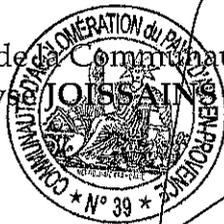
- **ADOPTER le bilan de clôture du mandat confié à la SEMEPA pour les travaux de réalisation du bassin de rétention des Valladets sur la commune d'Eguilles,**
- **DIRE que ce bilan fait ressortir un solde créditeur pour la Communauté du Pays d'Aix de 307 969,67€ TTC,**
- **AUTORISER le Président à faire recette de la somme correspondante,**
- **DONNER quitus à la SEMEPA pour le marché visé dans l'exposé qui précède**

**OBJET : Développement économique et emploi - ZAE - Zone communale -
Réhabilitation du pôle d'activités des Jalassières - Commune d'Eguilles - Bassin de
rétention des Valladets - Opération B1 - Bilan de clôture et quitus donné au mandataire**

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse **JOISSAIN MASINI**



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le **25 MAI 2011**